

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 18 novembre 2021

LE DÉPARTEMENT A PARTICIPÉ AU « DUODAY »

Agents et élus - le Président Jean-Pierre Barbier, les Vice-présidents Annick Merle et Damien Michallet, ainsi que la Conseillère et Sénatrice Frédérique Puissat - ont participé aujourd'hui à la quatrième édition du « DuoDay », en accueillant 14 personnes en situation de handicap tout au long de leur journée.



Le Département, chef de file de l'action menée en faveur des personnes en situation de handicap, a participé aujourd'hui à l'opération « DuoDay », comme il l'avait fait en 2019. A l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), 4 élus et 10 agents ont ainsi accueilli aujourd'hui 14 personnes en situation de handicap. L'occasion de riches échanges et de la découverte des différentes facettes de la collectivité.

L'objectif du « DuoDay », née en 2008 en Irlande et qui a pris une ampleur nationale en France depuis 2018, consiste, pour une personne en situation de handicap, à composer un duo avec un professionnel pour découvrir son poste, ses missions et son environnement de travail, le temps d'une journée.

Une journée d'immersion qui a pour objectif de faciliter l'insertion des personnes handicapées dans l'emploi et de créer de nouvelles opportunités professionnelles. Pour plus d'informations : <https://duoday.fr/>

L'engagement du Département en faveur des personnes porteuses de handicap, c'est un budget de 180 M€ par an, le deuxième budget de la collectivité après celui consacré aux personnes âgées (voir encadré). C'est également l'emploi direct de personnes en situation de handicap avec l'objectif d'atteindre prochainement les 6 % fixés par le Code du travail et d'aller au-delà.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« L'accompagnement des personnes en situation de handicap est une mission fondamentale du Département. Pour améliorer leur quotidien, nous nous efforçons de développer des solutions innovantes. C'est pourquoi, nous voulons davantage accompagner les associations qui font de l'inclusion des personnes handicapées une priorité, comme nous nous y sommes engagés durant la campagne électorale », précise Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

HANDICAP : QUI FAIT QUOI ?

LE DÉPARTEMENT	L'ÉTAT
<p>Est le guichet d'entrée pour les personnes en situation de handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au sein de la Maison de l'Autonomie (MDA), le Département accueille, oriente et prend les décisions relatives à la prise en charge du handicap. <p>Verse des prestations</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prestation de compensation du handicap pour financer des aides humaines, techniques, l'aménagement du véhicule ou du logement, l'aide à la parentalité pour les parents en situation de handicap. • Les prestations d'aide sociale pour l'hébergement des adultes en établissement. <p>Autorise la création, la modification ou l'extension d'établissements et de services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Foyers d'hébergement, foyers de vie, foyers d'accueil médicalisés, services d'accompagnement à la vie sociale, prise en charge des transports scolaires spécialisés. • Assure l'accessibilité des collèges, des musées départementaux, des espaces naturels sensibles. • Favorise l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports adaptés. 	<p>Fixe les orientations nationales et la réglementation en matière de politique du handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'établissements pour personnes porteuses de troubles autistiques ou de handicap rare, • Création d'unités spécialisées dans les écoles, • Garde d'enfants facilitée dans les crèches... <p>Confie aux ARS (agences régionales de santé)</p> <p>la création et le financement d'établissements et de services médicaux-sociaux pour les enfants et les adultes nécessitant des soins et un emploi adapté.</p> <p>Finance les allocations</p> <p>pour les adultes (AAH) et les enfants handicapés (AEEH).</p> <p>Assure la scolarisation</p> <p>des enfants et recrute les auxiliaires de vie scolaire.</p>

L'ACTION DU DÉPARTEMENT EN CHIFFRES

<p>+ de 180 millions d'€ en 2021</p> <p><small>2^o budget du Département après celui consacré aux personnes âgées.</small></p> <p>80 000 demandes d'aide</p>	<p>Près de 9 000 isérois (adultes et enfants)</p> <p><small>perçoivent une prestation de compensation du handicap (PCH), soit un budget de 48 millions d'€.</small></p> <p>3 900 places d'hébergement</p> <p><small>Dont 400 places créées depuis 2015.</small></p>
--	---

D. Housier - 06/01/2021